1. les dispositifs de chauffage liés aux systèmes de stockages de la cargaison, s'il y en a, devraient fonctionner de façon à éviter toute baisse de la température en-dessous de la limite pour laquelle la matière de la structure de la doque est coupé;

2. on devrait procéder au chargement de manière à s'assurer qu'il n'y a de gradient anormal de température dans aucune citerne à cargaison ni dans les équipages ou autre matériel associé;

3. lorsqu'on refroidit une citerne à partir de température égales à ou proches de la température ambiante, on devrait appliquer strictement la méthode de mise en froid prescrite pour cette citerne et pour les équipages et le matériel associé.

18.6 Matériel de protection

On devrait mettre le personnel au courant des risques liés à la manutention de la cargaison et lui donner des consignes pour qu'il procède avec prudence et utilise, pendant la manutention de la cargaison, le matériel de protection approprié mentionné à la section 14.1.

18.7 Systèmes et commandes

On devrait accorder à des essais et à des vérifications les systèmes d'arrêt de secours et d'alarme susceptibles d'intervenir au cours du transfert de la cargaison avant de commencer les opérations de manutention de la cargaison. Il conviendrait également de soumettre à des essais et à des vérifications les commandes essentielles de la manutention de la cargaison avant les opérations de transfert.

18.8 Opérations de transfert de la cargaison

18.8.1 Le personnel de navire et les personnes responsables à terre devraient se concerter sur les opérations de transfert, y compris les mesures à suivre en cas de situation critique, avant de commencer les opérations de transfert et les communications devraient être maintenues pendant toute la durée de ces opérations.